

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 Avril 2021

CO 207 DE

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), LECOQ Yves, PETIGNY Loïc, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, HENARD Stéphane, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, BAHM Catherine, CHAILLON Roland, POIROT Bruno, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, FLEURY Michel, YANARDAG Mickaël, SUSSOT Florence, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYET Marie Odile,

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..94

Présents : .71

Votants : ..79

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIENNET Rémy à RIGOULET Serge, GAVAT William à MOREL Denis, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, ROMANET Claude à DOS SANTOS Laetitia, MONTEVECCHIO Patrick à HENARD Stéphane, BOHEME Catherine à CETRE Michel, RIGOULET Serge à VILLALONGA Patrice, BEAUPOIL Jean Luc à BAUD Jean Baptiste

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à BEAUD Colette, ONCLE Bernard à FOYER Marie Odile

Étaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, MAIRE Serge, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, GAGNEUR Raphaël, BERNARD René, DORBON Henri,

Étaient absents : FRANCONY Michel, BRENIAUX Denis, CARDOT Audrey, DUQUET Jean Pierre, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, JOURD'HUI André,

Secrétaire de séance : Bernard LAUBIER

Convocation faite le : 30 Mars 2021

Objet : Modification du budget Etudes « habitat », volet urbain.

Vu la délibération CO 135 DE du 20 novembre 2020 relative aux études pré-opérationnelles avant la mise en œuvre de programmes habitat.

Vu la délibération CO 172 DE du 22 décembre concernant le financement des études habitats préalables à des dispositifs habitat dont le volet urbain

Vu la délibération CO 175 DE du 22 décembre concernant le groupement de commande pour le plan guide du volet urbain des études habitat

L'appel d'offre sur les études dites « habitat » comprenait 2 lots :

-Lot 1 : études préalables et pré-opérationnelles sur le volet purement habitat. Conformément à la délibération du 20/11/2020, ce lot a été attribué par l'exécutif du 02/03/2021 à Villes Vivantes suite à l'avis d'une commission composée d'élus de la CAO et des 3 bourgs. Le marché estimatif (incluant les options et bons de commande) s'élève à 82 835,24 € TTC (contre 120 000 € TTC estimé). L'ensemble du territoire intercommunal sera concerné par l'étude en phase 1, voire sur les autres phases selon les résultats de phase 1.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Avril 2021
CO 207 DE (SUITE)

Page 2/3

Objet : Modification du budget Etudes « habitat », volet urbain.

-Le Lot 2 : volet urbain de cette étude. Il ne concerne que les trois bourgs centres, en prévision de signer des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain et pour alimenter les programmes ORT/ PVD. A noter en effet que les trois bourgs sont lauréats du programme national Petites Villes de Demain (PVD) suite à l'annonce le 11 décembre 2020 par la ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales).

Ce lot 2 a été déclaré infructueux, les offres reçues ne répondant pas aux attentes. Un nouveau marché sur ce lot a été relancé, avec des modifications dans la rédaction du cahier des charges.

Pour le lot 2, un budget de 60 000 € TTC avait initialement été envisagé. Il s'avère qu'il sera insuffisant. Il serait plus prudent de tabler sur un budget prévisionnel de 120 000 € TTC, un coût inférieur étant possible (et souhaitable). A noter que des subventions sont demandées à hauteur de 80 % du coût (HT / TTC selon les financeurs), le reste à charge étant financé par les bourgs centres dans le cadre d'une convention de groupement de commande.

Pour information, le budget nécessaire à ces études, avec les budgets actualisés, a été intégré dans le budget prévisionnel 2021 de la Communauté de Communes.

Concernant le financement de ce lot 2, le budget prévisionnel serait le suivant :

Coût TTC maximum : 120 000 € (100 000 € HT – TVA non récupérable sur ce dossier)

-Financement :

-ANAH 50 % du HT soit 50 000 €

-Banque des territoires ou Région ou DETR 30 % du HT soit 30 000 €

-Autofinancement : 40 000 € à répartir entre la CCAPS et les 3 bourgs-centres (dans le cadre de la convention de groupement de commande). La CCAPS prendrait en charge 100 % de la phase 1 (hors bons de commande), et les bourgs centres prendraient chacun en charge le coût restant correspondant au coût réel le concernant.

Afin de ne pas retarder le choix du bureau d'étude et le début d'exécution du marché, il est demandé au conseil communautaire de déléguer à l'exécutif le choix du bureau d'étude et d'autoriser le président à déposer les demandes de subvention et à signer tout acte en lien avec le marché (lot 2).

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Avril 2021
CO 207 DE (SUITE)

Page 3/3

Objet : Modification du budget Etudes « habitat », volet urbain.

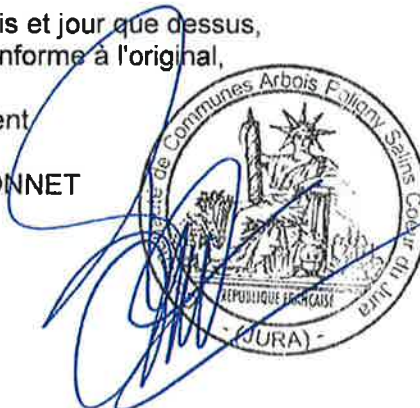
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1/ VALIDE l'augmentation du coût prévisionnel du lot 2,
- 2/ DELEGUE à l'exécutif le choix du prestataire du lot 2 pour notifier rapidement le marché au prestataire.
- 3/ AUTORISE Monsieur le Président de la CCAPS ou son représentant à solliciter les subventions pour le lot 2 auprès du Conseil Départemental du Jura (pour les crédits ANAH), de la DETR, de la Région Bourgogne Franche Comté, de la Banque des Territoires pour un total de 80 %
- 4/ VALIDE le principe de répartition du reste à charge de la manière suivante : la CCAPS prend 100 % du reste à charge du coût de la phase 1 (hors bons de commande) et chaque bourg-centre prend en charge le reste sur la base du coût réel le concernant.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210406-CO207DE_2021-DE